

Juillet
2019
Numéro 8

AVANCÉE DU PROJET TERRITORIAL EN SANTÉ MENTALE ET FINANCEMENT

La phase de validation du document par le conseil territorial de santé (CTS) n°5 et les CLSM est maintenant achevée, tous ont émis un avis favorable. L'envoi à l'ARS du PTSM annoté des différentes remarques faites par ces instances de proximité s'est fait début mai, nous sommes donc dans l'attente du retour du directeur général de l'ARS.

Lors d'une réunion avec l'ARS récemment, il nous a été affirmé que la contractualisation de ce projet territorial se fera courant 2^e semestre 2019. Il a été relevé à cette occasion la qualité du travail réalisé par la CPT quant au contenu, tant du diagnostic partagé que du projet territorial en lui-même.

En termes de moyens financiers, tout n'est pas encore arrêté au stade où nous écrivons ces lignes, des financements ont effectivement été fléchés par l'ARS pour un montant de 5 millions € dans le

Grand-Est, soit un montant de près de 500 000€ par PTSM formé.

Cependant la nature pérenne de cette somme n'est pas encore confirmée. Il s'agit d'un montant devant servir à la réalisation du projet territorial au sein de la CPT, organe d'application du projet territorial et de ses fiches-projets.

Nouveau logo, nouveau visage

A des fins de meilleure lisibilité, il nous paraissait important de donner une nouvelle tournure au logo de la CPT préfiguratrice du Haut-Rhin. A cet effet, voici le logo choisi, après validation par le bureau de la CPT le 1^{er} juillet dernier.

CPT⁶⁸


COMMUNAUTÉ
PSYCHIATRIQUE DE TERRITOIRE



BUREAU DE LA CPT

Un bureau de la CPT s'est réuni le 1^{er} juillet dernier afin de définir la stratégie à adopter concernant la mise en œuvre des fiches-projets du PTSM.

15 fiches-projets ont été identifiées comme devant prioritairement démarrer.

En voici la liste :

- ✓ Développement de la représentation « citoyenne et politique » au sein des conseils locaux de santé mentale et formation des élus (**Fiche 2**)
- ✓ Formaliser des contrats relais (engagements réciproques) entre les parties prenantes du parcours de soins et de vie en psychiatrie (**Fiche 4**)
- ✓ Mise en place d'un programme continu de communication en vue de la déstigmatisation des questions de santé mentale (**Fiche 5**)
- ✓ Référents de parcours de vie (**Fiche 6**)
- ✓ Relations entre les médecins libéraux et les médecins hospitaliers (**Fiche 7**)
- ✓ Coordination départementale de la réhabilitation psychosociale ou création d'une plateforme départementale de réhabilitation psychosociale en multipartenariat (**Fiche 8**)
- ✓ Articulation du PTSM avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Haut-Rhin (PDALHPD) afin de favoriser la mise en œuvre de la notion de « logement d'abord » (**Fiche 13**)
- ✓ Intervention de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en amont des crises (**Fiche 15**)
- ✓ Soutenir la transition du passage à la majorité (**Fiche 16**)
- ✓ Réflexion sur la notion d'annonce de diagnostic et de programme de soins (**Fiche 23**)
- ✓ Développement du dossier médical partagé (DMP) et d'un réseau de communication sécurisé unique (**Fiche 26**)

Semaines d'information
sur
la santé mentale

La thématique des prochaines semaines d'information en santé mentale (SISM) 2020 a été communiquée par le CCOMS il y a peu : il s'agira de la lutte contre la discrimination. Les établissements identifiés comme étant les porteurs de cet événement annuel seront amenés à se réunir après la période estivale pour commencer à travailler sur son programme.



COMMUNICATION/INFORMATION

Arrivée de la nouvelle chargée de mission CLSM

Faisant suite au départ début mars de Frédéric Rumelhart, une nouvelle chargée de mission CLSM est arrivée en poste le 20 mai dernier, en la personne d'**Alice Tron de Bouchony**. Cette dernière a déjà commencé à prendre contact avec l'ensemble des CLSM afin de se présenter et s'intégrera progressivement au sein des CLSM, ainsi que du CLS de Mulhouse, afin de faire le lien entre les différents travaux développés en matière de santé mentale sur le territoire haut-rhinois.

- ✓ Transformation de places de foyer d'accueil pour travailleurs handicapés (FATH) en de foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés (FAP) et création de places d'hébergement temporaire (droit au répit) (**Fiche 30**)
- ✓ Retrouver des personnes ressources au sein des différentes structures et administrations (CAF/CPAM/CMU/mutuelles) pour pallier l'impossibilité d'accéder aux droits par des outils numériques (**Fiche 32**)
- ✓ Développement des contrats sociaux multipartites (CSM) (**Fiche 40**)
- ✓ Améliorer l'accès aux soins somatiques des enfants (**Fiche 48**)

Si en dehors de ces 15 fiches, un membre de la CPT avait le souhait de démarrer une autre fiche-projet spécifique, il le pourrait bien évidemment. Simplement dans un souci de centralisation, il lui sera demandé de communiquer son intention au secrétariat de direction du CH de Rouffach afin que nous ayons l'information de ce démarrage de travaux en plus des 15 fiches.

Contact :

Valentine de MEYRIGNAC

Tél : 03 89 78 70 20 ou 03 89 47 00 35

Mail : v.demeyrignac@ch-rouffach.fr

Rédaction par :

François Courtot, secrétaire général de la CPT

Valentine de Meyrignac, directrice adjointe en charge de la CPT au CH de Rouffach